



Huissier pour recouvrement créance forclosée

Par **mog35**, le 13/03/2017 à 08:03

bonjour
pouvez vous me répondre svp
un huissier peut-il bloquer un compte bancaire
suite à un rachat de créance forclosée! société
de recouvrement qui passe par un huissier
et s'il n'y a pas de jugement?
que faut-il faire dans ce cas?
si un huissier se présente?
s'il bloque le compte bancaire?
merci de votre réponse

Par **amajuris**, le 13/03/2017 à 08:19

bonjour,
pour effectuer une saisie, l'huissier doit avoir un jugement valant titre exécutoire.
sans titre exécutoire, une société de recouvrement ou un huissier ne dispose d'aucun pouvoir
sauf celui de vous harceler.
salutations

Par **mog35**, le 13/03/2017 à 10:33

ok je vous remercie

salutations